



Monsieur Hervé QUÉANT
membre du Conseil d'Administration

« Adhérent depuis 9 ans à l'ATP 29, j'ai pu en juger l'engagement et le dévouement au service des personnes les plus fragiles. Le professionnalisme et l'humanisme de ses équipes m'ont incité à les soutenir en postulant ensuite comme administrateur de l'association. »



Madame Armelle POULIQUEN NAUDY
parent d'une fille suivie par l'ATP

« Lors de la mise sous curatelle, à ma demande, de ma jeune fille trisomique devenue majeure, j'ai pu constater la disponibilité, le professionnalisme mais également l'empathie au vu d'une situation familiale compliquée, de la mandataire judiciaire de l'ATP en charge de notre dossier.

- J'ai adhéré naturellement à l'association en tant que famille.
- Quelques années plus tard, j'ai été sollicitée pour intégrer le Conseil d'Administration.
- Connaissant les valeurs défendues par cette association, j'ai eu envie de m'engager bénévolement et de "rendre" ainsi ce que j'avais "reçu". »

Le Président, le Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel de l'Association vous souhaitent la bienvenue.

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU PONANT

190 rue Ernest Hemingway - CS 61954 - 29219 BREST CEDEX 2

Pour plus d'information : contact@atp.asso.fr

Tel : 02 98 44 12 52

Site Internet : www.atp.asso.fr

Mise à jour le 02-05-2023

Pourquoi adhérer à l'ATP ?



ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU PONANT

ATP

QUI SOMMES-NOUS ?



L'ATP, association d'intérêt général, a été créée en 1978, par des parents soucieux de l'avenir de leurs enfants handicapés et souhaitant disposer d'un service tutélaire de mouvement parental.

Gouvernée par un Conseil d'administration constitué aux 2/3 de parents et de proches de personnes vulnérables, l'ATP s'engage depuis 40 ans aux côtés d'une population fragilisée par la maladie, les handicaps ou l'affaiblissement dû à l'âge.

Aujourd'hui, l'ATP avec ses **153 salariés** peut exercer **4 000 mesures de protection** (tutelle, curatelle...), **110 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)** et **85 Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)**.

Venez nous rejoindre.

VOTRE ADHÉSION VOUS PERMET :

- D'accéder à l'espace adhérent du site internet de l'association et ainsi recevoir des informations sur les différentes mesures de protection et les actualités
- De participer à la vie de l'association et à ses événements marquants (temps d'information, rencontres et partage entre adhérents...)
- De participer à l'Assemblée Générale et donc de voter.



■ REMPLISSEZ VITE VOTRE BULLETIN ET DEVEZ ADHÉRENT DE L'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU PONANT

N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.atp.asso.fr
ou à nous contacter : contact@atp.asso.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Email :@.....

Déclare adhérer à l'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU PONANT

Signature : Date :

Comment avez-vous connu l'ATP ?

Le montant de la cotisation de **15 euros** est à régler par chèque. **Adresse de retour au verso.**

Votre cotisation est déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur de 66 %, et dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Un reçu fiscal vous sera adressé.**

Recueil de consentement pour le traitement des données personnelles par l'ATP.

J'accepte de recevoir du courrier électronique

Date : **Signature obligatoire :**

Vous disposez d'un droit d'opposition à vos données personnelles et pouvez retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'ATP par mail ou par courrier.

Destination des données : l'ATP ne transmettra pas, ne vendra pas, ne louera pas ou n'échangera pas vos données collectées avec des tiers (associations ou entreprises).

à découper